ICT Berufsbildung
Formation professionnelle
Formazione professionale

Examen supérieur Information Security Manager 2026

Publication

Examen professionnel supérieur (Diplôme)

Diplôme fédéral :	Information Security Manager
Dates des examens :	**Examen écrit:** 9 novembre 2026 **Examen oral:** du 10 au 12 novembre 2026 **Examen pratique:** du 10 au 12 novembre 2026
Lieux des examens :	**Examen écrit:** Berne **Examen oral:** Berne
Délai de remise du travail préparatoire:	14 septembre 2026
Frais d'examen :	CHF 3'500.00

** Les frais d'examen comprennent la délivrance du certificat professionnel ainsi que la consultation des dossiers d'examen. La participation aux frais pour la cérémonie de remise des diplômes s'élève à 100 CHF.*

Pour le candidat qui répète l'examen, la taxe d'examen est fixée dans chaque cas par la commission d'examen (conformément au règlement d'examen 3.44), compte tenu du nombre d'épreuves répétées.

Inscription

Vous pouvez vous inscrire à l'examen Information Security Manager **du 9 juin 2026** sur notre site web.

Délai d'inscription: **10 juillet 2026**

ICT Berufsbildung
Formation professionnelle
Formazione professionale

Examen supérieur Information Security Manager 2026

Admission

Les conditions d'admission à l'examen professionnel supérieur sont fixées dans le règlement d'examens pour l'ICM Security Manager sous chiffre 3.3 dans les directives.

Après l'inscription

Vous recevrez la confirmation d'admission provisoire à l'examen et la facture par mail après le délai limite d'inscription.

Les frais d'examen devront absolument être réglés, conformément aux dispositions de paiement du règlement d'examen, dans les délais et au plus tard jusqu'au **25 septembre 2026.**

Vous recevrez la convocation définitive à l'examen, indiquant le lieu et les horaires précis, d'ici le **28 septembre 2026.**

Retrait, annulations

Une éventuelle annulation de l'inscription avant l'examen doit être communiqué par écrit à ICT Formation professionnelle Suisse conformément au ch. 4.2 du règlement d'examen.

En cas de retraite, l'organisation de l'examen prélève les frais suivants pour couvrir les coûts occasionnés (préparation administrative des examens, etc.) :

a) CHF 300 en cas de retrait jusqu'à six semaines avant le début de l'examen;

b) CHF 400 en cas de retrait après ce délai pour une des raisons valables selon le ch. 4.22 du règlement d'examen :

- Accouchement;
- Maladie ou accident;
- Décès d'un proche parent;
- Convocation imprévue de service militaire, civil ou de protection civile

c) taxe d'examen complète en cas de retrait après ce délai pour une autre raison que celles valables selon le ch. 4.22 du règlement d'examen.

Avec tous nos vœux de succès pour les examens 2026 !